

FR_GERICHTE 608 2017 188 vom 7. Mai 2018

FR Kantonsgericht, 2018-05-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_608_2017_188

FR: FR_GERICHTE 608 2017 188 du 7 mai 2018

IT: FR_GERICHTE 608 2017 188 del 7 maggio 2018

Regeste

Arrêt de la IIe Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Krankenversicherung

Erwägungen

E. 6

octobre 2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1), applicable par le biais de l'art. 1 al. 1 de la loi du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10); que le recourant pouvait en effet reconnaître, en faisant preuve de l'attention requise, que la présente procédure était vouée à l'échec du fait en particulier de l'absence de toute remise en cause du bien-fondé des prétentions de l'assureur, ainsi que relativement à la compensation invoquée; que le recours étant ainsi manifestement téméraire, il se justifie de mettre à la charge du recourant CHF 200.- de frais de procédure;

Tribunal cantonal TC Page 4 de 4 la Cour arrête: I. Le recours, autant que recevable, est rejeté. II. Les frais de procédure, par CHF 200.-, sont mis à la charge du recourant. III. Notification. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 7 mai 2018/djo Le Président: Le Greffier-rapporteur:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.